

Conseil municipal du 28 novembre 2019

DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS 2
Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Présents : Arnaud Croissant, Françoise Dubois, Philippe Gricourt, Jeannine Megard, Christian Nouvelot, Zora Qochih, Jean-Claude Wolff.

Absents : Frédérique Chambard, Jérôme Jaillet, José Pascoa, Béatrice Petitjean, Caroline Saffrey,

Pouvoirs : Frédérique Chambard donne pouvoir à Françoise Dubois, José Pascoa donne pouvoir à Christian Nouvelot.

Secrétaire de séance : Françoise Dubois

Un administré présent.

Ouverture de la séance à 20h15

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2019 :

Le compte-rendu du 17 octobre 2019 est approuvé à 8 voix pour et une abstention (Zora Qochih).

2. ECLA – CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D’UN BUREAU D’ETUDES COMMUN (DELIBERATION) :

Mme la 2^{ème} adjointe présente le projet de convention entre ECLA et la Commune de Chilly le Vignoble concernant la mise en place d’un bureau d’étude qui permettra aux communes faisant parties d’ECLA, de profiter d’un service commun.

Ce projet montre un coût plus important pour la commune puisque jusqu’à présent la plupart des frais de voirie étaient supportés par ECLA ; néanmoins , considérant le principe de solidarité avec les autres communes.

Après débat, la convention est approuvée à l’unanimité par le Conseil Municipal.

3. BOIS ET FORETS: AFFOUAGES SUR PIED – CAMPAGNE 2020 AVEC APPROBATION DU REGLEMENT (DELIBERATION) :

Mme la 2^{ème} adjointe informe le Conseil Municipal que les affouages sur pieds sont estimés à 77 stères, 145 stères en couronne soit 222 stères à attribuer.

Actuellement, 8 affouagistes sont inscrits. Elle rappelle que la Loi stipule qu’un lot ne doit pas être supérieur à 30 stères.

Compte-tenu du volume de bois à partager, le volume estimé par lot sera d’environ 28 stères.

Mme la 2^{ème} adjointe propose de maintenir le prix du stère à 7 € dont le coût d’un lot sera de 196 €. Les recettes prévues pour l’hiver 2019/2020 seront de 1568 €.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité pour :

- Les affouages sur pieds - Campagne 2019-2020,
- Le règlement d’affouage pour l’hiver 2019/2020
- Le prix du lot d’affouage à 196 € soit 7 € le stère.

4. APPROBATION DU RAPPORT D’EVALUATION DES CHARGES – ECLA – (DELIBERATION) :

Mr Le Maire en concertation avec le Conseil Municipal reporte la délibération au prochain Conseil.

5. RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 16 JANVIER AU 15 FEVRIER 2020 (DELIBERATION) :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à 8 voix POUR la nomination de :

Conseil municipal du 28 novembre 2019

- Mr Yves Dubois en tant qu'Agent recenseur,
- Mme Isabelle Gerard en tant que Coordinateur communal,
- Mme Zora Qochih en tant que Coordinateur communal suppléant.

Mme Françoise Dubois ne prend pas part au vote.

6. MANDAT DE CREDIT POUR 2020 (DELIBERATION) :

Mr Le Maire signale au Conseil Municipal qu'à partir du 1er janvier 2020 et jusqu'au vote du budget 2020, l'exécutif de la collectivité pourra mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget global de l'année 2019.

Il est proposé en conséquence d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette selon la répartition suivante

Chapitres	Crédits ouverts en 2019	25%
204	46 000.00	11 500.00
21	193 102.00	48 275.50

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote le mandat de crédit à l'unanimité.

7. SALLE DES FETES : L'ASSOCIATION L'ECOLE BUISSONNIERE DE COURLANS (DELIBERATION) :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association « L'Ecole Buissonnière » de Courlans concernant la location de la Salle des Fêtes de Chilly Le Vignoble.

L'association souhaite louer la salle le week-end du 22 février 2020 pour un loto dont les fonds serviront en partie à financer le voyage scolaire des enfants de Courlans

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote et fixe le prix de la location à hauteur de 50 € (cinquante euros) pour le week-end.

8. SUBVENTION : FONDATION DU PATRIMOINE (DELIBERATION) :

Mr le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal de la demande écrite de subvention de la Fondation du Patrimoine en Bourgogne Franche Comté, pour permettre à la Fondation un fonctionnement efficace. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vote pour la participation à hauteur de 75.00 € (soixante-quinze euros).

9. ADMISSION EN NON-VALEUR (DELIBERATION) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un titre de recette émis à l'encontre d'un usager pour une somme due sur le budget principal de la commune reste en partie impayé malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur de la recette énumérée ci-dessous pour un montant total de 57.56 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

10. RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE :

M. Le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 48 000.00€.

Conseil municipal du 28 novembre 2019

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de la Banque Postale, délibère et vote à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie.

11. URBANISME - DROIT DE PREEMPTION (DELIBERATION):

- 80 B Rue de Marigny,
- 50 B Rue de Marigny,
- 61 Rue de la Colonie.

Le Conseil Municipal ne préempte pas.

12. SUBVENTION CONSEIL REGIONAL:

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant 45.000 euros est allouée à la Commune par le Conseil Régional pour les travaux associés au projet de «Café associatif» du bâtiment du parc, dans le cadre des villages innovants.

13. SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant 7500 euros sera versée à la Commune par le Conseil Départemental, au titre des amendes de police, pour les travaux d'aménagement de la RD 158/159.

14. SUBVENTION FOND DE PEREQUATION :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant 2380 euros est versée à la Commune par l'Etat concernant le Fond de Péréquation.

15. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SYDOM :

Le conseil municipal prend acte de ce document.

16. MEDAILLE DE LA FAMILLE :

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal d'un appel à candidature pour la médaille de la famille sur la Commune de Chilly Le Vignoble.

Pour y prétendre, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir 4 enfants minimum,
- L'aîné doit avoir au moins 16 ans,
- Le dernier enfant doit être âgé d'au moins 1 mois et 1 jour,
- L'honorabilité de la famille doit être établie.

17. POINT ITINERAIRES DOUX :

Mr le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal de l'achèvement de la mise en place du schéma directeur de déplacements doux (SDDD – viabilisation d'un réseau d'itinéraires cyclables à partir des aménagements déjà existants) sur le territoire d'ECLA.

Mr le 1^{er} adjoint, avec l'aide d'un fond de cartes détaillé, présente aux membres du Conseil Municipal, les options retenues pour la Commune de Chilly Le Vignoble.

Ces itinérances cyclistes, permettront aux habitants de Chilly Le Vignoble et de la plupart des autres communes d'ECLA de rallier par l'emprunt de voies sécurisées, le centre ville de Lons.

Les propositions d'aménagement du secteur Sud-Ouest d'ECLA, dont Chilly Le Vignoble fait partie, ont été validées le 15 novembre 2019 par la Commission Communautaire en charge du dossier.

18. RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART :

M. le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal que la restauration par le CRRCOA (Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres D'art de Vesoul) était achevée.

La restitution de ces œuvres se fera dans la 1^{ère} décennie du mois de Janvier.

Conseil municipal du 28 novembre 2019

Elles seront exposées à la Salle des Fêtes de Chilly Le Vignoble lors de la cérémonie des voeux le vendredi 10 janvier 2020.

Ces œuvres retrouveront ensuite leur place dans l'Eglise St George de Chilly Le Vignoble, vraisemblablement dans la Chapelle du transept sud, où les conditions d'hydrométrie, d'espace et de luminosité semblent réunies.

Une réflexion finale sur les conditions de sécurisation de ces œuvres est en cours actuellement.

19. TAXE D'AMENAGEMENT (DELIBERATION) :

Mr Le Maire interroge le conseil municipal sur l'augmentation éventuelle de la taxe d'aménagement. Le taux actuel est de 2%. Cette taxe permet aux collectivités de financer les aménagements de voirie ou de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 2,5 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2020.

20. FIBRE SUR LA COMMUNE:

Mr le Maire précise au Conseil Municipal que la fibre est présente à 90 % sur la Commune de Chilly Le Vignoble.

Clôture de la séance à 22h30

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 14 janvier 2020 à 20 h 00

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 28 novembre 2019

Le Maire,

Philippe GRICOURT

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS :

CROISSANT A	CHAMBARD F Absente pouvoir DUBOIS F
DUBOIS F	MEGARD J
JAILLET J Absent	QOCHIH Z
NOUVELOT C	PASCOA J absent pouvoir NOUVELOT C
PETITJEAN B Absente	SAFFREY C Absente
WOLFF JC	